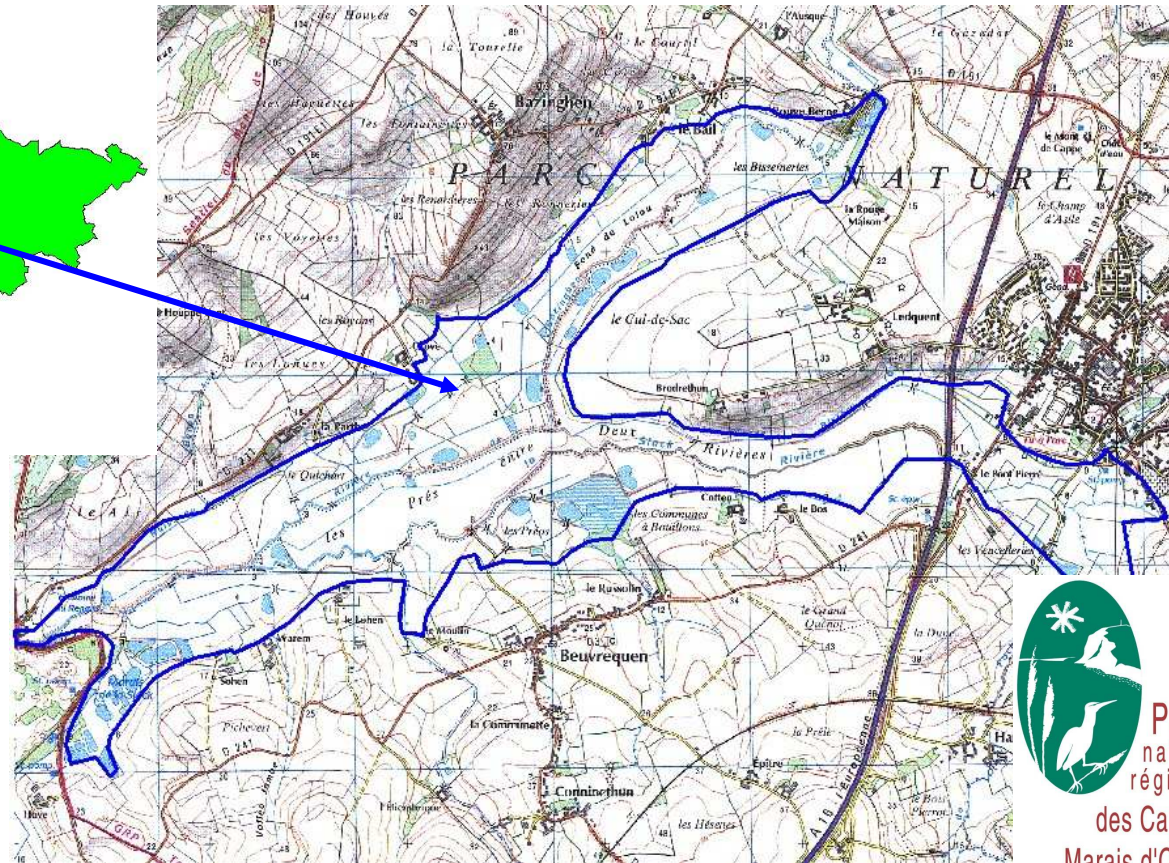
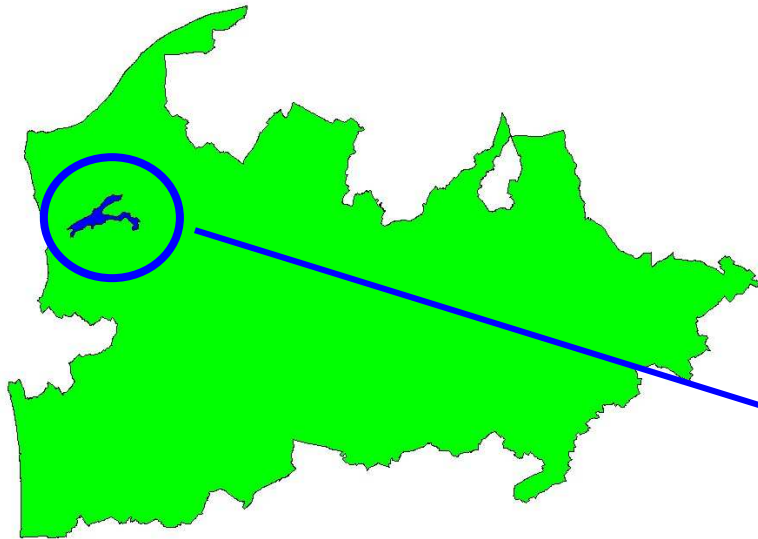


Maintien de l'activité agricole par la contractualisation en MAE en zones humides

Exemple de la basse vallée de la Slack



Zone d'étude



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Contexte de la basse vallée



- 380 ha de prairies humides
- Utilisation agricole et cynégétique
- Parcellaire très morcelé
- Diminution de l'usage agricole de la zone

Contexte du projet

- Appel à projet du MEDDAD 2006; maintien de la zone humide de la basse vallée de la Slack
- Aide aux usagers (dossiers MAE, Acquisition pompes de prairies, plan de gestion quinquennal des voies d'eau, etc.)
- Deux MAE maintien de prairies humides depuis 2007.

Dispositifs MAE en place

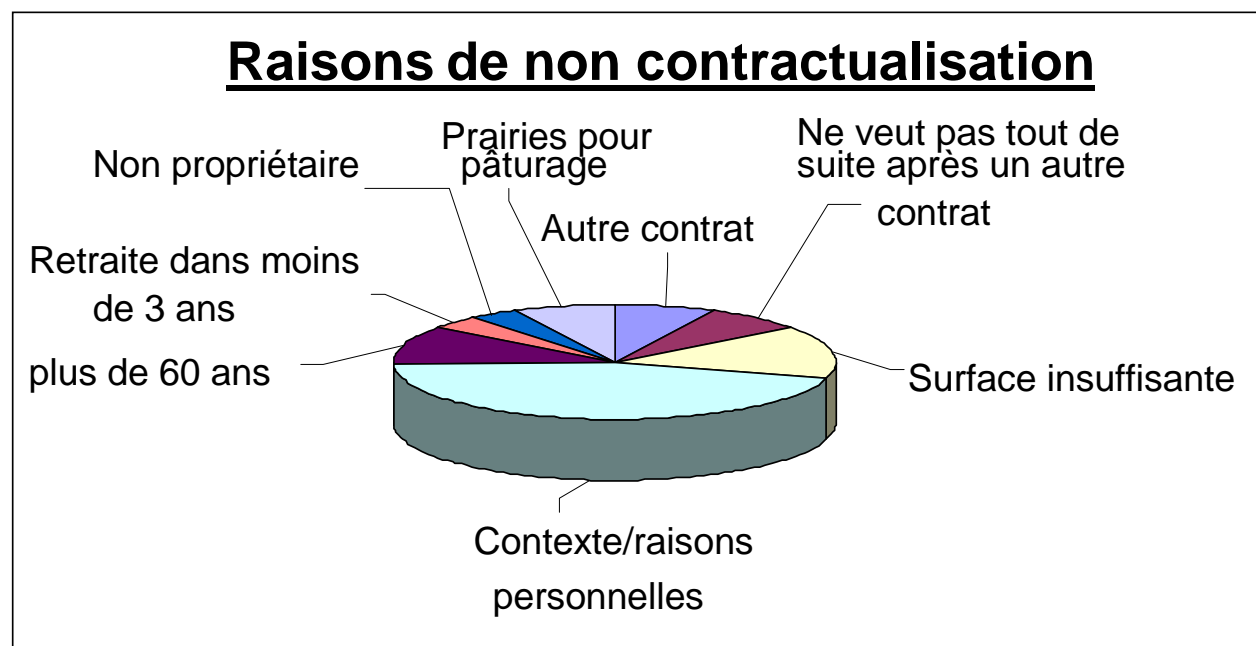
Code MAE	NP_SLA_He1	NP_SLA_He2
Conditions communes aux deux MAE	<ul style="list-style-type: none"> - Non destruction des prairies permanentes - Un seul renouvellement par travail superficiel - Fertilisation NPK (N :60U ; P :30U ; K :60U) - Absence de fertilisation Mg et Chaux - Pas de désherbage chimique sauf localisé - Au moins une fauche ou broyage par an - Pas d'écobuage ni de brûlage - Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles 	
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de fauche et pâturage entre le 1^{er} avril et le 15 juin. - Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation (au plus tard 15 Juin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de fauche entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet. - Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation (au plus tard 1^{er} juillet)

Etat de la contractualisation

- MAE entretien de haies et Couverture hivernale abandonnées en 2009 (aucune signature pour le CIPAN et recentrage sur la zone de bocage pour les haies)
- 16 contrats depuis 2007
- 74 hectares engagés
- Une rupture de contrat.

Raisons de non contractualisation et perspectives pour 2010

- 26 agriculteurs non engagés pour une surface de 306 ha.



- 2 Agriculteurs finissent leurs contrats en 2010.
- situation débloquée au niveau du canal Napoléon (retour de la volonté de travailler avec le PNR.

Bilan

- Pas de suivi mis en place pour l'instant
- Suivi faune flore mis en place en 2010 pour constater l'effet des contractualisation et du projet sur la biodiversité.
- Peu contraignant pour les agriculteurs (proche de leurs pratiques habituelles)
- Contexte difficile ces dernières années mais déblocage en cours (travaux au niveau du canal napoléon)

Autres MAE en zone humide sur le territoire du PNR

- Mesures proposées:

- NP_MAUD_HE1: gestion extensive des prairies avec limitation de fertilisation (60Unités d 'azote maximum
- NP_MAUD_He2: Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation
- NP_MAUD_FO1: Entretien des fossés (un curage à la pelle mécanique sur la durée du contrat)

- Dossiers déposés:

	2007	2008	2009
NP_MAUD_He1	22,73	41,5	10,45
NP_MAUD_He2	37,89	8,09	42,85
NP_MAUD_Fo1	15425	10012	66376

Freins à la contractualisation

- Dépôt d'un dossier PAC pour les maraîchers
- MAE pas forcément adaptée à tous les cas (fossés mitoyens)
- Plafond des dossiers (500€ à 2700€ par an)
- Les agriculteurs ayant peu de surface/linéaire à contractualiser reculent devant la conditionnalité.

Bilan des MAE mises en place par le PNR en zone humide

- Encore peu de recul quand aux bienfaits environnementaux (pas de suivi réalisé jusqu'à maintenant).
- Constitue une bonne aide aux agriculteurs
- Pas forcément très adapté aux pratiques des agriculteurs (ex: maraîchers)